



## Prim'Holstein France

Le montsoreau  
49480 St Sylvain d'Anjou  
tel : 02 41 37 66 66  
fax : 02 41 43 23 96

e-mail : [info@primholstein.com](mailto:info@primholstein.com)  
internet : [www.primholstein.com](http://www.primholstein.com)

# Concours National Prim'Holstein LE MANS 2011

**CONCOURS NATIONAL**  
**Prim'Holstein**  
27 - 28 et 29 mai 2011  
**LE MANS**  
Centre des expositions

Vente aux enchères  
Concours de clippage  
Soirée des éleveurs

**Entrée gratuite**  
Vendredi - Samedi : 9 h 00 - 19 h 00  
Dimanche : 9 h 00 - 17 h 00

**Règlement  
du Concours**



## TITRE I - DATE ET LIEU DU CONCOURS

---

**Art. 1** - Si l'état sanitaire du cheptel le permet, un Concours National d'animaux reproducteurs de la Race Prim'Holstein aura lieu les **vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mai 2011 au Parc des Expositions du Mans (Sarthe)**.

## TITRE II - CONDITIONS D'ADMISSION DES ANIMAUX

---

**Art. 2** - Pourront prendre part au concours les seuls animaux de race Prim'Holstein, de parents officiellement reconnus, inscrits au contrôle laitier, sous réserve que leurs propriétaires et leurs exploitants soient adhérents à Prim'Holstein France, au moment de l'inscription et du Concours.

**Art. 3** - Toutes les femelles doivent être en lactation, au moment du concours.

**Art. 4** - L'inscription maximum par éleveur sera de 10 animaux. Le nombre d'animaux au concours se limitera à 5. Ce nombre peut être revu à la baisse en fonction du nombre de places disponibles.

**Art. 5** - Ne seront admis sur les lieux du Concours que les animaux présentant un certain niveau de production, **soit sur leur propre performance, soit sur les performances de leur mère lorsqu'ils ne disposent pas d'une lactation terminée**. Les minima exigés en au moins une lactation qualifiée de référence figurent dans le tableau suivant :

Rang de lactation	Lactation qualifiée (305 jours)	
	kg de MP	TP ‰
• 1 <sup>ère</sup> lactation	220	29,0
• 2 <sup>ème</sup> lactation	260	
• 3 <sup>ème</sup> lactation et plus	286	

Une lactation ne pourra être prise en compte que si elle est terminée avant le **01 AVRIL 2011** (dernier contrôle au plus tard le **15 MARS 2011**).

**Art. 6** - Pour être admis dans l'enceinte du Concours, les animaux devront être accompagnés d'un certificat sanitaire conforme au modèle annexé au présent règlement. Ce certificat, établi par un vétérinaire sanitaire et visé par le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire et par le Directeur Départemental de la Protection des Populations du département d'origine, devra être établi au plus tard la veille du départ des animaux et au plus tôt le **15 MAI 2011**. Les prises de sang devront être effectuées au plus tôt le **27 AVRIL 2011**.

L'identification des animaux devra être conforme à l'identification pérenne généralisée et notifiée précisément sur le certificat sanitaire pour permettre le contrôle. Les animaux devront être accompagnés du passeport en cours de validité. Il est conseillé de faire un dossier par animal. L'absence de document pour un animal pourra entraîner la mise en quarantaine de tous les animaux du camion.

En cas d'apparition d'une maladie contagieuse sur les animaux, le Directeur Départemental de la Protection des Populations pourra prendre toutes les mesures spéciales qui lui paraîtront s'imposer en la circonstance.

## TITRE III - CATEGORIES

---

Un concours d'animaux rouges est proposé si le nombre d'animaux rouges est suffisamment important. Dans ce cas, les animaux rouges ne concourent pas avec les animaux noirs. Si le nombre d'animaux rouges est très faible, le concours rouge est annulé et les animaux rouges concourent avec les animaux noirs, selon les règles définies pour les animaux noirs. La confirmation de ce concours sera décidée sur place par le commissaire du concours.

### **Art. 7** - Animaux noirs

Les animaux seront répartis en sections en fonction de leur rang de lactation comme suit :

**1<sup>ère</sup> section** : animaux en 1<sup>ère</sup> lactation.

**2<sup>ème</sup> section** : animaux en 2<sup>ème</sup> lactation.

**3<sup>ème</sup> section** : animaux en 3<sup>ème</sup> lactation.

**4<sup>ème</sup> section** : animaux en 4<sup>ème</sup> lactation.

**5<sup>ème</sup> section** : animaux en 5<sup>ème</sup> lactation.

**6<sup>ème</sup> section** : animaux en 6<sup>ème</sup> lactation et plus.

#### Animaux rouges

**7<sup>ème</sup> section** : animaux rouges.

Les animaux seront classés par rang de lactation puis par âge.

**Art. 8** - Le Commissariat se réserve le droit de regrouper certaines sections insuffisamment représentées ou de diviser les sections trop chargées en sous-sections en fonction de l'âge des animaux. En cas de dédoublement des sections, les prix attribués dans chaque sous-section ont la même valeur.

### **TITRE IV - METHODE DE CLASSEMENT - PRIX**

---

**Art. 9** - Le classement se fera uniquement sur la conformation.

**Art. 10** - Un palmarès sera publié dans lequel les animaux seront présentés par ordre de prix décroissant.

**Art. 11** - Indépendamment des prix attribués dans chaque section, il sera décerné des prix de championnat et des prix spéciaux.

#### **Prix de Championnat Espoir en lactation :**

Ce prix sera attribué à la meilleure jeune femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans la 1<sup>ère</sup> section ou sous-sections de celle-ci. Un prix de Championnat Réserve Espoir sera également désigné.

#### **Prix de Championnat Jeune en lactation :**

Ce prix sera attribué à la meilleure femelle choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans la 2<sup>ème</sup> section ou sous-sections de celle-ci. Un prix de Championnat Réserve Jeune sera également désigné.

#### **Prix de Championnat Adulte en lactation :**

Ce prix sera attribué à la meilleure vache choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> sections ou sous-sections de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Adulte sera également désigné.

#### **Prix de Championnat Rouge :**

Ce prix sera attribué à la meilleure vache rouge choisie parmi celles ayant remporté un premier prix ou un deuxième prix dans la 7<sup>ème</sup> section ou sous-sections de celles-ci. Un prix de Championnat Réserve Rouge sera également désigné.

#### **Prix de Grande Championne :**

Ce prix sera attribué à la meilleure des vaches choisies parmi celles ayant remporté un prix de Championnat ou un prix de Championnat Réserve. Un prix de Grande Championne Réserve sera également désigné.

### **Art. 12 – Prix Spéciaux**

#### **Prix des meilleures mamelles :**

Ces prix seront jugés sur l'appréciation des mamelles pleines. Une meilleure mamelle sera désignée dans chaque section ou sous-section en lactation.

**La meilleure mamelle « Espoir »** sera choisie parmi les vaches désignées dans la 1<sup>ère</sup> section ou, éventuellement, dans les sous-sections correspondantes.

**La meilleure mamelle « Jeune Vache »** sera choisie parmi les vaches désignées dans la 2<sup>ème</sup> section ou, éventuellement, dans les sous-sections correspondantes.

**La meilleure mamelle « Vache Adulte »** sera choisie parmi les vaches désignées dans les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> sections ou, éventuellement, dans les sous-sections correspondantes.

**La meilleure mamelle « Rouge »** sera choisie parmi les vaches désignées dans la 7<sup>ème</sup> section ou, éventuellement, dans les sous-sections correspondantes.

**Prix de la Meilleure Laitière :**

Seront admis à concourir, en vue de l'obtention du prix de la Meilleure Laitière, tous les animaux ayant déjà produit 1600 kg de matière protéique dans leur carrière (c'est-à-dire sur les lactations terminées). Si le nombre est trop important, le Commissaire Général du Concours ne retiendra que les 15 meilleures en matière protéique. Les animaux seront jugés sur une note de synthèse incluant la morphologie (coefficient 1) et une note laitière (coefficient 2) calculée comme étant la quantité de matière protéique produite sur la carrière, par jour de vie après 2 ans.

**Prix de famille :**

Seront admis à concourir, en vue de l'obtention d'un prix de famille, tous les lots composés de 3 sujets d'une lignée de femelles sur les quatre dernières générations. Tous les animaux devront participer au concours. Si des animaux appartiennent à des propriétaires différents, l'exposant sera le propriétaire de la mère génétique. Les dispositions définitives concernant ce prix seront arrêtées par le Commissaire Général du concours le **jeudi 26 MAI 2011**.

Les exposants désireux de concourir pour l'attribution du prix de famille devront obligatoirement être adhérents à Prim'Holstein France et remettre la liste des animaux concourant pour ce prix le **26 MAI 2011** avant 18 H au Commissariat Général.

**Prix du meilleur lot d'élevage :**

Seront admis à concourir, en vue de l'obtention du prix du meilleur lot d'élevage, tous les lots composés de 4 sujets nés, élevés et appartenant toujours à l'élevage. Tous les animaux devront participer au concours. Les lots seront jugés sur la morphologie individuelle des animaux et sur leur homogénéité. Les dispositions définitives concernant ce prix seront arrêtées par le Commissaire Général du concours le **26 MAI 2011**.

**Prix du meilleur éleveur :**

Le prix du meilleur éleveur récompensera l'élevage ayant le mieux figuré dans les classements tout au long du Concours.

Pour participer à ce challenge, l'éleveur devra concourir avec au moins 3 animaux. Les 3 meilleurs classements en section seront retenus.

L'attribution des points se fera suivant le tableau ci-après :

Classement en section ou sous-section	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
Nombre de points	5	4	3	2	1

Le total des points obtenus par les 3 meilleurs animaux permettra d'établir un classement. En cas d'égalité, seront pris dans l'ordre les critères suivants du lot : le nombre de premières places le plus élevé, puis le rang moyen de lactations le plus élevé, puis la moyenne de production la plus élevée. Le nombre de points est attribué à l'élevage où est hébergé l'animal.

**Challenge Interrégional :**

Le Challenge Interrégional sera composé de lots de 5 vaches appartenant au minimum à 3 éleveurs. Les 5 premiers seront classés. Pour participer à ce Challenge, les limites géographiques des régions sont celles des fédérations Prim'Holstein. Dans le cas où une région serait insuffisamment représentée, elle pourrait concourir avec une région voisine. Les dispositions définitives concernant ce Challenge seront arrêtées par le Commissaire Général du concours le **26 MAI 2011**. Ces lots seront jugés sur la morphologie individuelle des animaux et sur leur homogénéité.

**Challenge santé :**

Le challenge santé fera participer les vaches ayant 4 lactations terminées et ayant produit 40 000 kg de lait brut. Le challenge santé fera participer les vaches ayant les meilleures notes santé. Cette note santé sera basée sur les qualités de reproduction de la vache (intervalle vêlage/vêlage, Nombre d'IA/ IA fécondante) et le niveau moyen des taux leucocytaires.

Le classement de cette section se fera en synthèse avec les pondérations suivantes, 70% de la note santé et 30% de la note morphologique donnée par le juge. Si le nombre est trop important, le Commissaire Général du Concours ne retiendra que les 15 meilleurs animaux en note santé.

**TITRE V - JURY**

**Art. 13** - Le Concours National est placé sous la présidence d'honneur de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Le Président de Prim'Holstein France remplira les fonctions de Commissaire Général du Concours et désignera le jury parmi les juges agréés par Prim'Holstein France.



**Art. 14** - Chaque section ou sous-section sera jugée par un juge unique. Les sections, sous-sections, prix de championnat et prix spéciaux seront attribués aux différents juges.

**Art. 15** - Les réclamations ne peuvent pas porter sur le classement du juge, sa décision étant sans appel. Les autres réclamations devront être formulées par écrit et adressées au Commissariat Général où elles ne seront reçues que pendant les deux heures suivant les opérations de jugement, seules seront recevables les réclamations déposées par les participants concernés. Elles sont immédiatement examinées et souverainement tranchées par le Commissaire Général du Concours.

## **TITRE VI - DECLARATION D'ENGAGEMENT AU CONCOURS**

---

**Art. 16** - Les éleveurs désireux de participer au Concours National devront adresser **avant le 15 avril 2011** une déclaration d'engagement à PRIM'HOLSTEIN FRANCE, "Le Montsoreau", 49480 SAINT SYLVAIN D'ANJOU.

Cette déclaration sera formulée sur un imprimé fourni par Prim'Holstein France. Les exposants sont responsables de leur déclaration.

Pour être recevable, la déclaration d'engagement devra être accompagnée du montant des droits d'inscription : ce droit d'inscription est fixé à 15 euros H.T. par animal et est acquis de plein droit à Prim'Holstein France.

Les animaux en copropriété devront être déclarés avec la mention de tous les copropriétaires.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront acceptées par ordre chronologique d'arrivée à Prim'Holstein France.

<p style="text-align: center;"><b>TOUTE DECLARATION D'ENGAGEMENT ILLISIBLE, INCOMPLETE OU PARVENUE APRES LE VENDREDI 15 AVRIL 2011 POURRA ETRE REFUSEE</b></p>
--

**Art. 17** - L'admission des animaux est confirmée par la délivrance d'une lettre d'admission établie par les soins de Prim'Holstein France et adressée en temps opportun à l'auteur de la déclaration d'engagement.

## **TITRE VII - PRESENTATION DES ANIMAUX**

---

**Art. 18** - Les exposants doivent se présenter avec leurs animaux sur le ring aux heures fixées sur la lettre d'admission au Concours, le défaut de présentation élimine la participation du ou des animaux du jugement de la section ou sous section.

En cas de force majeure, le Commissaire Général du Concours pourra admettre à concourir dans une autre section que celle initialement prévue, des animaux pour lesquels cette indication s'avère involontairement erronée.

**Art. 19** - Aucun animal ne pourra arriver dans l'enceinte du Concours **avant 7H le mercredi 25 mai** et ne pourra être enlevé du Concours sans l'autorisation préalable du Commissaire Général du concours.

## **TITRE VIII - PREPARATION DES ANIMAUX POUR LE CONCOURS**

---

**Art. 20** - La préparation des animaux pour le concours doit se faire selon les règles définies par le code d'éthique.

Chaque propriétaire doit lire et signer ce document pour pouvoir participer au concours.

Il doit informer Prim'Holstein France du clipper qu'il a choisi pour préparer son animal. Le clipper signera également le code d'éthique le concernant.

En cas de faute, des sanctions seront prises selon les règles du code d'éthique.

Chaque propriétaire doit fournir le code d'éthique signé. Ce document doit être envoyé à Prim'Holstein France par courrier.

**En l'absence de ce document, l'animal ne pourra pas participer au concours.**

**Art. 21** - Le Commissaire Général du Concours pourra éliminer avant le concours les sujets malades, exagérément engraisés ou maigres, tarés, mal conformés ou présentant plus généralement des défauts marqués qui pourraient nuire à l'homogénéité de la présentation générale.

**Art. 22** - Les animaux devront être présentés dans les rings par des personnes ayant la tenue suivante : chemise blanche, pantalon noir, nœud papillon rouge.

**Art. 23** - Les exposants auront à supporter les frais de conduite, de garde et de nourriture de leurs animaux. Toutefois, le Comité d'Organisation mettra à la disposition des éleveurs, sans redevance, de la paille, du fourrage (ensilage de maïs et foin), de l'eau et du concentré.

Les frais sanitaires sur le lieu du concours sont à la charge des éleveurs.

## **TITRE IX - QUALITE DU LAIT**

---

Une attention toute particulière sera portée à la qualité du lait livré. A chaque traite, des prélèvements de lait seront effectués et ensuite analysés. Pour éviter tout problème, il est donc demandé de traire aux postes spécifiques tout animal douteux (lait non commercialisable : germes, cellules, antibiotiques...). En cas de non respect de ces règles, le propriétaire de l'animal incriminé se verra refuser toute indemnité et devra supporter les pertes induites par la non commercialisation du lait du tank contaminé.

## **TITRE X - INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET DE PRESENTATION**

---

**Art. 24** - Les exposants pourront bénéficier d'indemnités de transport et de présentation : 1 ticket par midi par élevage pour un et deux animaux, 2 tickets par midi par élevage pour trois animaux et plus. Les repas sont assurés à partir du mercredi soir. L'équipe organisatrice prévoit une indemnité kilométrique en fonction du respect du précédent article IX (qualité du lait). Les repas du soir du mercredi, jeudi et vendredi sont offerts.

## **TITRE XI - COMMISSARIAT**

---

**Art. 25** - Le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe remplira les fonctions de Président du Concours, le Président de Prim'Holstein France assurant le Commissariat Général du Concours.

La police et l'organisation matérielle du Concours National appartiennent exclusivement au Comité d'Organisation, qui assure l'organisation de l'ensemble de la manifestation. Le fonctionnement technique du Concours et, en particulier, l'application du règlement est sous la responsabilité du Commissaire Général du Concours.

**Art. 26** - Tout en assurant l'organisation et la surveillance du Concours, l'administration, le comité d'organisation et Prim'Holstein France ne seront en aucun cas responsables des détournements ou accidents de quelque nature que ce soit, dont pourraient être victimes les personnes, les animaux, les véhicules et le matériel en général.

En particulier, l'assurance des animaux, leur transport, leur conduite, leur installation, leur présentation au jury et au public, leur surveillance, leur nourriture, leur entretien (y compris la réfection des litières), leur retour sur l'exploitation doivent être assurés par l'exposant ou par des gens à son service sans que le Comité d'Organisation ou Prim'Holstein France aient à supporter aucun frais et à assumer aucune responsabilité, notamment en cas de destruction, de mortalité ou de vol.

En conséquence, les exposants devront veiller à s'assurer contre ces différents risques.

**Art. 27** - Ne pourront être affichés dans l'enceinte du Concours que les communications du Commissariat Général, les résultats des opérations du jury et les notes qu'il aura établis à ce sujet.

**Art. 28** - Les réclamations relatives à l'exécution du présent règlement devront être adressées au Commissariat Général. Elles seront souverainement jugées par le Commissaire Général du concours.

## **TITRE XII - ORDRE DES OPERATIONS**

---

**Art. 29** - Programme du Concours National Prim'Holstein du MANS

**Mercredi 25 mai 2011 :** de 7 H à 20 H : Réception des animaux.

**Jeudi 26 mai 2011 :** de 7 H à 12H : Réception des animaux.

**Vendredi 27 et samedi 28 mai 2011 :** Jugement des sections, championnats, prix spéciaux et vente (14h le vendredi).

**Dimanche 29 mai 2011 :** Challenges génisses et ses jeunes talents.

*Départ des animaux à 19 H.*

# Challenge Génisses et ses Jeunes Talents

## *Règlement*

### **Article I - Date et lieu de la manifestation**

---

Le challenge génisses et ses jeunes talents sera organisé au Centre des Expositions du Mans, dans le cadre du Concours National Prim'Holstein.

Il aura lieu le **dimanche 29 Mai 2011 de 8h45 à 14h00**.

### **Article II - Objectifs**

---

- a) Révéler la meilleure génisse du challenge.
- b) Révéler le meilleur jeune.
- c) Permettre à des jeunes éleveurs de pouvoir présenter des génisses dans le cadre d'une manifestation nationale avec son environnement et ses règles.

### **Article III - Conditions de participation**

---

- a) L'inscription à ce challenge est celle d'un couple jeune / génisse. L'inscription de l'un sans l'autre n'est pas possible.
- b) Le jeune doit être âgé **de 15 à 25 ans** au 29 mai 2011 (être né entre le 30/05/1985 et le 29/05/1996).
- c) L'animal doit être âgé de **12 à 18 mois** à la date du concours (être né entre le 30/11/2009 et le 29/05/2010).
- d) L'animal a l'obligation d'appartenir à un cheptel adhérent à Prim'Holstein France.
- e) L'animal doit faire l'objet d'une filiation validée par l'état civil bovin.
- f) Frais d'inscription du couple jeune / génisse : 17,94 € TTC.
- g) L'organisation du concours ne fournit pas le matériel de préparation.

### **Article IV – Sanitaire**

---

L'animal devra répondre aux normes sanitaires du règlement du concours national 2011.

**Article V - Assurance**

Se référer aux conditions de règlement du concours national (Titre 11, Article 26).

**Article VI - Déroulement général**

- a) Le jeune inscrit sera présent et responsable de sa génisse tout au long de la manifestation (dès son arrivée jusqu'au dimanche 29 mai).
- b) **L'animal devra arriver non tondu**
- c) Le jeune a **l'obligation de présenter et clipper seul sa génisse** (clippage, tonte, présentation).
- d) Le non respect des règles d'entretien d'un animal (paillage, alimentation, lavage) pendant la manifestation fera l'objet d'une sanction définie par le Commissaire Général du Concours.

**Article VII - Déroulement du challenge génisses et ses jeunes talents le dimanche 29 mai 2011**

- 8h45 : arrivée sur le ring des jeunes et leurs **génisses propres, sèches et non tondues**
- 9h00 – 12h00 : tonte et clippage de l'animal
- 12h00 – 12h30 : retour des génisses en stalle et préparation du jeune (**chemise blanche, pantalon noir, nœud papillon rouge et chaussures noires**).
- 12h45 : pré-ring et derniers préparatifs
- 13h00 : début du concours.



- L'appréciation du clippage s'effectuera dès le début du challenge le matin à 8h45
- Le jugement morphologique et la présentation de l'animal s'effectueront par le juge à 13h00 sur le ring.

**Article VIII - Déclaration d'engagement**

L'inscription des génisses et des jeunes devra parvenir à Prim'Holstein France avant le 15 avril 2011 avec le document joint.

**Le nombre de places étant limité à 30 génisses, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée et 2 génisses au maximum peuvent être inscrites par élevage.**



## MODALITES D'ENGAGEMENT

Adresser à :

**PRIM'HOLSTEIN FRANCE**  
service technique  
**Le Montsoreau**  
**49480 ST SYLVAIN D'ANJOU**

- La ou les feuilles d'engagement jointes remplies et signées.
- Le chèque à l'ordre de PRIM'HOLSTEIN FRANCE.

**POUR LE VENDREDI**  
**15 AVRIL 2011**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ENGAGEMENT ARRIVE APRES LE 15 AVRIL 2011**  
**POURRA ETRE REFUSE.**

---

## Droits d'inscription vaches et génisses

Nb d'animaux engagés	TTC en euros
1	17.94
2	35.88
3	53.82
4	71.76
5	89.70

Nb d'animaux engagés	TTC en euros
6	107.64
7	125.58
8	143.52
9	161.46
10	179.40

10 vaches maximum inscrites par élevage pour 5 réellement présentes au maximum au concours  
2 génisses maximum inscrites par élevage

## Edito

**Jean-Albert BILLON**  
Président de l'association



*Le comité d'organisation du "National Prim'Holstein le Mans 2011" travaille activement pour accueillir les éleveurs avec leurs animaux dans les meilleures conditions. 2 500 m<sup>2</sup> de chapiteau seront installés, offrant un espace important au logement des 350 vaches et génisses.*

*Le ring avec les partenaires seront dans le Forum du Parc des expositions à proximité des chapiteaux.*

*Les éleveurs sarthois ont participé à de nombreux nationaux, certaines fois avec une récompense, mais pour nous le plus important c'est l'échange et la convivialité. Nous souhaitons que chaque éleveur reparte avec de très bons souvenirs de notre département.*

*Les repas seront assurés dès le mercredi soir. Le Syndicat Prim'Holstein de la Sarthe offrira aux éleveurs et partenaires un apéritif le samedi soir sur le ring autour de la grande championne, suivra la soirée des éleveurs animée par une bandas de la Sarthe ! Toujours dans l'esprit de convivialité et de fête.*

*Nous comptons sur votre présence, et n'oubliez pas :  
**EN SARTHE CHAQUE 24 H COMPTE PLUS QU'AILLEURS !***

Cordialement,  
Le Président

## L'équipe organisatrice

**Une initiative du Syndicat Prim'Holstein 72 en partenariat avec le Contrôle laitier (Clasel), la Chambre d'agriculture et Créavia. Avec le soutien du CNIEL et du Centre Interprofessionnel Laitier 72.**

### Le comité de pilotage :

Jean-Albert BILLON, président de l'association

Jean-Edouard LEMASSON, Chambre d'agriculture

Olivier CHAUVIN, Créavia

Xavier VEILLET, Clasel

Céline PICHARD, Stéphane LEMARCHAND,

Clasel et Syndicat Prim'Holstein 72

### Les responsables de commissions :

*Logistique Eleveurs Animation :*

Annie BURON, Edwige FROGER.

*Logistique Aménagement Personnel :*

Mink POSTMA, Loïc DORSEMAINE.

*Sponsoring :*

Olivier POUSSE, Jean-Albert BILLON.

*Concours :*

Jérôme TRIFFAULT, Sébastien DONNET.

*Communication et animation :*

Vincent LAUNAY, Ludovic MESME.

## Le Mans 2011, un site mythique...

- Le Mans, une situation privilégiée (carrefour de communication),
- une terre d'élevage reconnue,
- un engagement de tous les professionnels de l'élevage réunis au sein d'une même association : Syndicat Prim'Holstein 72, Chambre d'agriculture, CREAIA et CLASEL,
- une grande expérience des concours : Foire agricole lors des « Quatre jours du Mans » (5<sup>ème</sup> foire de France),
- un savoir faire en matière de communication (Centre Interprofessionnel Laitier 72).

## ... un concours d'exception

- 350 vaches venues de toute la France,
- la représentation des élevages Français par le travail de leur génétique,
- le rassemblement de la filière laitière et agricole,
- la communication auprès du grand public,
- la valorisation des pratiques des éleveurs et leur contribution à l'environnement et à l'agriculture durable.



## Accueil des éleveurs

### • Mercredi 25 Mai

7 h 00 à 20 h 00

Accueil des éleveurs et animaux au Centre des expositions du Mans - Entrée principale (Forum – face à l'aérodrome). Restauration possible sur place.

20 h 00

Buffet Campagnard

### • Jeudi 26 Mai

7 h 00 à 12 h 00

Accueil des éleveurs et animaux au Centre des expositions du Mans - Entrée principale (Forum – face à l'aérodrome). Restauration possible sur place.

13 h 30 Accueil des écoles sur le site et ouverture des animations

20 h 00 Buffet des régions françaises

### • Vendredi 27 Mai

9 h 00 Accueil des écoles, animations

9 h 30 Début du concours

10 h 30 Assemblée Générale de l'OS

14 h 00 Vente aux enchères

15 h 30 Inauguration officielle de la manifestation

18 h 00 Assemblée Générale de Prim'Holstein France

20 h 30 Barbecue offert par les Jeunes Agriculteurs du canton de Tuffé

### • Samedi 28 Mai

9 h 30 Début du concours

17 h 00 Election de la grande Championne

18 h 00 Verre de l'amitié offert aux éleveurs et partenaires par le Syndicat Prim'Holstein 72

20 h 30 Soirée des éleveurs sur inscription

### • Dimanche 29 Mai

9 h 00 Début du challenge « génisses et jeunes talents »

17 h 00 Clôture de la manifestation

#### De nombreuses animations ouvertes au public :

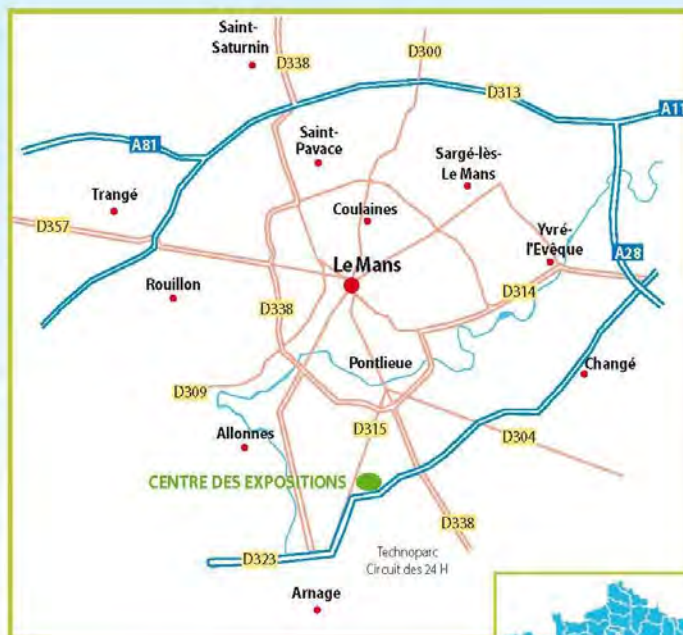
**A l'occasion du concours, les organisations agricoles et la filière laitière organiseront la FÊTE DU LAIT. Le public sera accueilli dans un espace d'animation de 400 m<sup>2</sup> spécialement aménagé.**

**Au programme :**

- découverte du métier d'éleveur,
- présentation de la Prim'Holstein, championne de sa catégorie,
- mini-ferme laitière avec une nurserie et rendez-vous biberon pour les veaux,
- exposition « le Défi des écoles » : 19 maquettes sur l'environnement et les paysages laitiers,
- dégustations,
- jeux, quizz...

## Comment venir ?

- **Centre des Expositions du Mans :**  
1, avenue du Parc des Expositions  
72000 LE MANS
- **Par la Route :** A28 Le Mans / Tours / Alençon  
A10 Paris / Chartres / Orléans  
A 81 Nantes / Angers
- **Par le train :** Nombreuses lignes TGV entre  
Le Mans-Paris ainsi qu'en direction  
des grandes villes de l'Ouest  
(Nantes, Rennes).
- **Par le bus :** Ligne 3 :  
Bellevue Oasis - Arrêt « Oasis »  
Renseignements : [www.setram.fr](http://www.setram.fr)
- **Par Tramway :** Université ⇌ Antarès



## Accueil

### Centre des expositions du Mans – Entrée principale (Forum – face à l'aéroport)

Contact pour l'arrivée des animaux : Stéphane Lemarchand, tél. : 06 73 89 24 50  
Thierry Bodier, tél. : 06 28 51 59 31

## Hébergement au Mans

### Camping sur place pour toile de tente et caravanes

Contact hébergement et accueil des éleveurs : Ghyslaine Graffin, tél. : 06 38 50 34 61

Nombreux hôtels, gîtes et chambres d'hôtes sur le site : <http://www.lemanstourisme.com/dnn/>

ou à partir de la rubrique hébergement du blog : <http://nationalprimholsteinlemans2011.blogspot.com>

## Contacts de l'Association

### « National Prim'Holstein Le Mans 2011 »

Adresse du blog : <http://nationalprimholsteinlemans2011.blogspot.com>

Adresse mail : [primholsteinlemans2011@gmail.com](mailto:primholsteinlemans2011@gmail.com)

### Organisation du Concours National :

Adresse : Syndicat Prim'Holstein 72 - 126 Route de Beaugé, 72018 Le Mans cedex 2

Président : Jean- Albert Billon, tél. : 06 24 93 11 67

Animatrice : Céline Pichard, tél. : 06 09 75 00 25

Secrétaire : Claudine Chapron, tél. : 02 43 24 79 40